

45e séance du 24 juin 1947, à 9 heures.

Présidence: M. Celio.

Absent: M. Etter.

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Clôture: 10 h. 55.

Réformes financières.

M. Nobs: Séance spéciale vers le 15 juillet pour prendre position. Pas question d'ajourner au mois d'août. Il faut que le CF se détermine avant que le message soit rédigé.

Presse et réforme des finances.

M. Nobs: 5 journalistes demandent que le CF incorpore reçoive la presse pour lui dire combien il importe de renseigner exactement le public. J'ai dit à mes collaborateurs qu'une réception par le CF in corpore ne rentre pas en considération, ni même une conférence par le chef du département. Impossible d'empêcher ces discussions publiques. Le CF ne devrait rien dire avant l'adoption du message.

M. Celio: Donc pas de conférence de presse avant le message. Le reste sera décidé à ce moment-là.

Dommmages de guerre.

M. Nobs: La décision du 17 juin charge le département des finances de faire rapport aussitôt que possible. Cette formule me paraît dangereuse à la veille des élections. Interpréter le terme largement.

M. Petitpierre: Pas nécessaire de présenter très tôt un message. Mais pas désirable que les Suisses sinistrés se fassent longtemps des illusions. Ne pas les laisser s'agiter comme ils le font maintenant. Désire pouvoir les renseigner en septembre. Je dirai que l'intervention du CF ne peut se faire que sous la forme de l'assistance. Le département des finances devraient donc faire des propositions négatives. Reste la part du produit de liquidation des avoirs allemands. Une attitude nette est rapidement prise est indiquée.

M. de Steiger: Distinguer les deux questions: réparation de l'étranger et emploi du produit de la liquidation. Il est acquis qu'une partie de ce produit peut être versée aux Suisses de l'étranger. Le CF n'a pas encore décidé la proportion. Serait bon d'avoir une certaine directive à cet égard. M. Petitpierre devrait convoquer le professeur Michaud (NSH) pour discuter le problème.

M. Nobs: Les 3 départements devraient faire une proposition au CF. Le CF devrait se déterminer sur la part de liquidation avant qu'on entende prononcer des chiffres. Réserver une part suffisante à la Confédération. Suisses sinistrés sont insatiables. Bon de discuter avec président NSH.



M. Celio : Urgence de la question. Les Suisses en Italie devront payer des mio de lires sur un patrimoine improductif (maisons détruites). Les trois dépts, sous la présidence du politique, doivent se réunir pour discuter le problème.

M. de Steiger: Mon département n'est pas intéressé, mais il participera.

Banque nationale-

M. Nobs: Le conseil de banque désire augmenter les honoraires du comité de banque. Müller propose de porter le chiffre à 3 000 francs. Une augmentation est également envisagée pour les présidents des comités locaux. L'administration des finances est plutôt opposée à une telle augmentation. J'estime qu'il ne faut pas être mesquin.

M. Celio: Quelqu'un s'oppose-t-il à l'augmentation à 3 000 francs?

M. Petitpierre: C'est beaucoup d'un seul coup.

M. Kobelt: D'accord pour 3 000 fr.

Ainsi décidé.

Décisions prises sur la base de propositions écrites.

Politique. Vorschuss an das Centre d'entraide internationale.

Intérieur. Rheinregulierung. Prüfung der Jahresrechnungen.

Militaire. Aufhebung von Vollmachtenbeschlüsse.

Begnadigungsgesuche.

Schweiz. Vereinigung f. Landesplanung.

Finances et douanes. Sektionschef OZD.

Telegramm der Liberal-soz. Partei betr. Notenumlauf.

Guthaben v. Verpflichtungen des Bundes im Ausland

M. Nobs: Ne pas négliger le recouvrement de nos avoirs à l'étranger lors des négociations. Faire examiner par chaque département comment recouvrer ces avoirs.

M. Petitpierre: Nous devons discuter une fois la question de ces créances et les démarches à faire pour le recouvrement. Certaines sont reconnues, d'autres contestées. Des négociations sont engagées avec la France. Créances douteuses: internement des Polonais. Pour les Finlandais, il faudra probablement faire un prélèvement sur le solde du crédit de 20 mio ouvert par les chambres. Le politique devrait examiner l'affaire et prendre ensuite contact avec les autres départements.

M. Nobs: Il doit être entendu que le politique doit examiner la question et prendre ensuite l'initiative des discussions à engager.

Economie publique. Wirtschaftsverhandlung mit Polen.

Finances et douanes. Voranschlag 1948. Richtlinien.

M. Nobs: Nous ne pouvons pas bien prévoir une exception pour le DMF. Il s'agit d'un ordre du CF aux divisions. Le DMF pourra peut-être réduire des dépenses pour compenser l'augmentation

des frais pour cours de répétition. La fin de la guerre s'éloigne. Les dépenses extraordinaires doivent diminuer en conséquence. Le CF gagnerait l'autorité en prenant l'initiative des réductions au lieu de le voir se plier aux décisions du parlement. Pour l'art. 5, il n'est pas exact que cette disposition exclut les chefs de département. Notre idée est que l'office du personnel doit faire certains travaux pour épargner de la besogne aux divisions. Il est mieux équiper pour cela.

M. Kobelt: J'accepte l'art. 4, vu les explications données. Les chambres peuvent réduire les crédits, mais les conséquences se font toujours sentir plus ou moins rapidement. Pour l'art. 5, dire: Auf Grund der Berichte und Anträge der Departemente.

M. Nobs: D'accord.
